



Val-Morin

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
POUR UNE PISCINE CREUSÉE OU HORS-TERRE**

À l'usage de la Municipalité Demande no : _____
Matricule : _____ - _____ - _____ Secteur d'inspection no : _____

----- Piscine creusée : 50 \$ -----
----- Piscine hors-terre : 30 \$ -----

Description de l'immeuble

Résidentiel Commercial

Adresse des travaux : _____

Propriétaire

Nom (s) : _____ Courriel : _____

Adresse postale : _____ Code postal : _____

Téléphone : rés. : (____) _____ bur. : (____) _____ téléc. : (____) _____

Si vous êtes nouveau propriétaire, vous devez fournir une copie de votre acte notarié avec le timbre
du **Bureau de la publicité des droits** prouvant que le contrat a été enregistré.

Requérant (cocher si même que propriétaire)

Nom (s) : _____ Courriel : _____

Adresse postale : _____ Code postal : _____

Téléphone : rés. : (____) _____ bur. : (____) _____ téléc. : (____) _____

Exécutant des travaux (cocher si auto-construction)

Nom (s) : _____ RBQ : _____

Adresse postale : _____ code postal : _____

Téléphone : rés. : (____) _____ bur. : (____) _____ téléc. : (____) _____

Caractéristiques des travaux *Localiser la piscine sur votre certificat de localisation*

Piscine hors-terre

Dimension de la piscine : _____ hauteur de la paroi : _____

Faites-vous une terrasse ? si oui, présenter un croquis et la localiser sur le plan de localisation

Piscine creusée (clôture obligatoire – minimum obligatoire 1.21 m ou 4 pieds)

Dimension de la piscine : _____ Profondeur : _____

Hauteur de la clôture : _____ Matériaux : _____

Espace entre et sous les barreaux : _____ *Pour une clôture de type « frost », minimum 6 cm*
Pour une clôture de bois ou métal : minimum 10 cm

Valeur des travaux : _____ Début estimé des travaux : _____

Fin estimée des travaux : _____

Important : localiser le champ d'épuration et la fosse septique sur votre certificat de localisation

Engagement

Je, _____ (lettres moulées), reconnais avoir pris connaissance des dispositions applicables à la demande mentionnée ci-haut, et adresse en conséquence au fonctionnaire désigné, la présente demande. Je m'engage à respecter les lois et règlements en vigueur. Je m'engage à construire ou aménager selon les plans tels qu'ils ont été déposés avec corrections, s'il y a lieu, déterminées par l'autorité compétente.

En foi de quoi j'ai signé ce _____

Signataire

Documents et renseignements requis pour une demande de permis de construction

PISCINE HORS-TERRE OU CREUSÉE

Pour la construction, l'installation, le déplacement ou la modification :

1. Un **plan d'implantation** projeté à l'échelle (à partir du certificat de localisation si existant) montrant :

- ↳ L'emplacement, les dimensions et la superficie de la piscine;
- ↳ Les limites, les dimensions, la superficie, la désignation cadastrale du terrain et la localisation de tout bâtiment existant;
- ↳ La distance entre la piscine et toute ligne de lot et tout bâtiment principal existant ou projeté;
- ↳ L'emplacement, les détails et la hauteur de la clôture interdisant l'accès à la piscine et, le cas échéant, les détails relatifs à tout escalier ou échelle d'accès et terrasse;
- ↳ **La localisation des installations septiques existantes;**
- ↳ Les espaces boisés existants et les espaces à déboiser, les remblais projetés et les murs de soutènement à aménager, s'il y a lieu.

2. Lorsque la piscine projetée est contiguë à un lac, cours d'eau ou milieu humide, un plan préparé par un arpenteur géomètre montrant :
 - ↳ La **ligne naturelle des hautes eaux** de tout lac, cours d'eau ou milieu humide contigu au terrain, déterminée conjointement par un biologiste;
 - ↳ Les lignes correspondant aux cotes de crue de récurrence 20 ans et 100 ans, s'il y a lieu.
3. Pour une piscine hors-terre, la hauteur des parois.

Conditions pour la délivrance d'un permis et autres renseignements

VALIDITÉ D'UN PERMIS

Tout permis de construction devient nul, caduc et sans effet dans les cas suivants :

1. Les travaux ne sont pas commencés et une période de six (6) mois s'est écoulée depuis la délivrance du permis;
2. Les travaux sont interrompus pendant plus de six (6) mois consécutifs;
3. Les travaux ne sont pas complétés et une période d'un (1) an s'est écoulée depuis la délivrance du permis;
4. Le permis a été délivré sur la base d'une déclaration, d'une information, d'un plan ou d'un document faux ou erroné;
5. Les travaux ne sont pas réalisés conformément aux prescriptions des règlements d'urbanisme ou aux conditions rattachées au permis;
6. Une modification a été apportée aux travaux autorisés ou aux documents approuvés sans l'approbation préalable du fonctionnaire désigné;
7. Dans les cas prévus en 5 et 6, l'annulation du permis est temporaire et dure jusqu'à ce que les travaux soient corrigés ou que les modifications apportées soient approuvées. La remise en vigueur du permis n'a pas pour effet de prolonger les délais prévus.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. La demande est accompagnée de tous les plans, documents ou informations exigés;
2. La demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage en vigueur, du règlement de construction en vigueur et de tout autre règlement d'urbanisme en vigueur applicable;
3. Si la demande était assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la résolution du Conseil a été délivrée à ce sujet;
4. Si la demande était assujettie à l'approbation d'une dérogation mineure, la résolution du Conseil a été délivrée à cet effet;
5. La tarification applicable pour la délivrance du permis a été payée;
6. S'il y a lieu, la demande est accompagnée de tout certificat, autorisation ou approbation délivré par le gouvernement et requis en vertu d'une loi ou d'un règlement édicté sous l'empire d'une loi.

Ceci est un résumé de la réglementation applicable. En cas de contradiction, c'est la réglementation en vigueur qui prévaut.

Une demande ne vous autorise en aucun cas à entreprendre des travaux.